VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

LEGISLATION MED DUTRAVAIL ET BUPRENORPHINE

Par Profil supprimé Postée le 11/04/2013 16:47

> Bonjour
> jes uis med Gé(et addictologue); je voudrais savoir ce que prévoit la législation lors d'une visite médicale du travil pour une embauche (aide soignnate en milieu d'handicapés)pour une patiente sous buprenorphine et sevrée depuis des années.

Mise en ligne le 15/04/2013

Bonjour,

Le fait d'être sous traitement de buprénorphine ne peut pas être une raison légale pour être déclaré inapte au travail.

Si vous ou cette patiente désirez obtenir de plus amples informations, sachez que vous pouvez aussi nous contacter via téléphone au 0800.23.13.13 tous les jours de 8h à 2h (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe).

Cordialement.